

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En vigueur au 01/01/2024

## ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (dites « CGV ») s'appliquent, à la location de la salle de réunion située au 74 rue Mademoiselle, 75015 Paris, local dénommé CoMeeting de la Résidence Ella.

Cet espace, accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), dispose d'une cuisine moderne, ouverte et équipée, de meubles modulables, ainsi que de tout l'équipement nécessaire pour accueillir vos évènements : écran, visio, flipboard, accès internet.

Les caractéristiques principales des Services proposés sont présentées sur le site internet <https://residence-ella.com/comeeting/>.

Le Client peut en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces CGV sont accessibles à tout moment sur le site <https://residence-ella.com/comeeting/> et prévaudront sur tout autre document.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes : CLARA, SAS  
Capital social de 2 000 000,39 € immatriculé au RCS de EVRY, sous le numéro 348762428 40 rue du Village 91530 Le-Val-Saint-Germain  
mail : [contact@residence-ella.com](mailto:contact@residence-ella.com)  
téléphone : +33 679330154

Chaque commande d'un Espace est régie par les Conditions Générales de Prestation de Services applicables à la date de ladite commande. En validant votre commande, vous certifiez avoir lu et accepté les présentes Conditions Générales de Prestation de Services et vous engagez à les respecter.  
Toute commande d'un Espace et/ou de prestations vaut acceptation des prix et descriptions des prestations proposées.

## ARTICLE 2 – PRIX ET DEVIS

Les Services sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le site <https://residence-ella.com/comeeting/>, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité mais le Prestataire se réserve le droit, hors période de validité, d'en modifier les prix à tout moment.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

Les commandes font l'objet d'un devis préalablement accepté. Les devis établis par le Prestataire sont valables pour une durée de 15 jours sous réserve de disponibilité de la salle.

Toute prestation supplémentaire demandée par le Client au cours de la Location ou non prévue au devis fera l'objet d'une facturation complémentaire.

## ARTICLE 3 – COMMANDES ET ANNULATIONS

Le Client procédera à la réservation en acceptant le devis. Le Client est au courant que d'autres demandes de devis peuvent être effectuées sur la même période. SAS Clara se réserve le droit de refuser la réservation à réception du devis si une autre demande a été confirmée entre-temps.

La réservation sera confirmée, par courrier électronique sur l'adresse courriel communiquée par le Client, à réception du bon pour accord signé par le Client.

Dès validation de la réservation, le Client reconnaît explicitement son obligation de paiement. Le Client peut effectuer le règlement immédiatement par virement bancaire ou par chèque.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute demande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

En cas d'annulation par le Client, quelle qu'en soit la cause, celui-ci sera redevable de frais d'annulation égaux à :

Plus de 25 jours ouvrés avant votre réservation : aucun frais

Entre 11 et 25 jours ouvrés avant votre réservation : 50% du devis

Entre 0 et 10 jours ouvrés avant votre réservation : 100% du devis

Les prestations sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible. Toutefois si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité de SAS CLARA ne pourrait être engagée.

En cas de défaillance d'un prestataire externe ne pouvant réaliser sa prestation, la responsabilité de SAS CLARA ne saurait être recherchée par le Client.

Cependant, SAS CLARA s'engage à fournir les meilleurs efforts pour proposer d'autres prestataires disponibles dont les critères se rapprochent au mieux de la prestation initiale dans les limites de l'offre existante.

Le Client peut librement accepter ou refuser la ou les alternative(s) proposée(s). Dans le cas où le Client les refuse, SAS CLARA s'engage à rembourser la prestation externe à l'exclusion de tous dommages indirects, manque à gagner, perte de chance ou bénéfices escomptés par le Client, et/ou de toute autre conséquence financière résultant d'actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre du Client.

Le Client s'engage, lors de la réservation, sur un nombre maximum de convives participant à la Location.

Le Client s'engage sur le respect des horaires de réservation. Tout dépassement de ces horaires fera l'objet de facturation d'heures supplémentaires et d'éventuels suppléments de facturation des prestations (ménage, service traiteur, etc...).

## ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix est payé par voie de paiement sécurisé, selon les modalités suivantes :

- De préférence paiement par virement bancaire sur le compte bancaire du Vendeur (dont les coordonnées sont communiquées au Client lors de la passation de la commande)
- Ou paiement par chèque

Le prix est payable selon les conditions et l'échéancier suivants :

Acompte de 50% à la commande, le solde est dû, à réception de la facture adressée par courrier électronique au Client.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux légal applicable au montant TTC du prix d'acquisition figurant sur ladite facture, seront acquises automatiquement et de plein droit au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client.

## ARTICLE 5 - FOURNITURE DES PRESTATIONS

Les Services commandés par le Client seront fournis selon les modalités suivantes : Location de la salle pour un usage exclusif avec fourniture de services optionnels. Les prestations de prestataires externes sont proposées dans la limite des disponibilités de ces prestataires externes (service repas par exemple).

En cas de défaillance d'un prestataire externe ne pouvant réaliser sa prestation, la responsabilité de SAS CLARA ne saurait être recherchée par le Client.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client, dans le cadre d'une obligation de moyen.

Si les Services commandés n'ont pas été fournis pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts y étant liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire ultérieure.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de 24h à compter de la fourniture des Services pour émettre des réclamations par Mail, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

## ARTICLE 6 - RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE - GARANTIES

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés dans les conditions et selon les modalités suivantes :

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client.

Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

## **ARTICLE 7 - RESPONSABILITE DU CLIENT - UTILISATION DES LIEUX**

Le Client s'engage à restituer les lieux dans l'état où ils lui ont été mis à sa disposition. En cas de dégradation des lieux loués par le Client, les frais de remise en état lui seront intégralement facturés.

Conformément au décret n° 92-478 du 29 mai 1992 et la loi du 1er janvier 2008, nous rappelons qu'il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Le Client est seul responsable des dommages corporels et/ou matériels causés par lui et par les convives dans le cadre d'une Location.

Le Client sera seul responsable du paiement de tous dommages et intérêts, contravention ou autre pénalité liée au non-respect des règles de bienséance.

Il est rappelé qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

L'espace objet de la prestation est celui décrit sur le site <https://residence-ella.com/comeeting> à l'exclusion des parties communes de l'immeuble.

## **ARTICLE 8 – CLAUSE D'EXONERATION DE RESPONSABILITE**

SAS CLARA exclut toute responsabilité pour tout dommage ou vol à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enceinte des Lieux.

Le Client s'engage à souscrire une assurance de responsabilité civile couvrant sa responsabilité pour les dommages aux personnes et/ou aux biens que le Client ou les convives sont susceptibles de causer au cours de la Location.

## **ARTICLE 9 - DONNEES PERSONNELLES**

Le Client est informé que la collecte de ses données à caractère personnel est nécessaire à la vente des Services et leur réalisation et délivrance, confiées au Prestataire. Ces données à caractère personnel sont récoltées uniquement pour l'exécution du contrat de prestations de services.

SAS CLARA s'engage à traiter les données à caractère personnel nécessaires à la bonne gestion des relations contractuelles avec le Client et obtenues auprès de celui-ci dans le respect le plus strict de la législation sur la vie privée, conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés en date du 6 janvier 1978 modifiée.

Le Client peut obtenir communication de ses données auprès de SAS CLARA et exiger, le cas échéant, la rectification, ou s'opposer à leur utilisation à des fins de prospection, notamment, commerciale.

## **ARTICLE 10 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le contenu du site <https://residence-ella.com/comeeting/> est la propriété du Vendeur et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

## **ARTICLE 11 - DROIT APPLICABLE - LANGUE**

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

## **ARTICLE 12 - LITIGES**

Pour toute réclamation merci de contacter le service clientèle à l'adresse postale ou mail du Prestataire indiqué à l'article 1 des présentes CGV.

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français.

Le Client devra formuler une éventuelle réclamation dans les quinze (15) jours suivant la réalisation de la Location.

Si les parties ne parviennent pas à une solution amiable, les litiges ou différends nés de l'interprétation ou l'exécution des différents articles de ces Conditions Générales de Prestations de Services seront de la compétence exclusive des tribunaux de Paris ou de tout autre tribunal compétent si le client est un consommateur.

En outre, dans le cadre de relations professionnelles, en cas d'action judiciaire ou tout autre action en recouvrement de créances par notre société, les frais de sommation, de justice, ainsi que les honoraires d'avocat et d'huissier, et tous les frais annexes seront à la charge du client fautif, ainsi que les frais liés ou découlant du non-respect par le client des conditions de paiement.

## **ANNEXE I**

### **FORMULAIRE DE RETRACTATION**

Date \_\_\_\_\_

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le Client souhaite se rétracter de la commande passée sur <https://residence-ella.com/comeeting/> sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente applicables.

A l'attention de  
SAS CLARA  
40 rue du Village  
91530 Le-Val-Saint-Germain

Je notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur la commande de la prestation de service ci-dessous :

- Commande du (indiquer la date) .....
- Numéro de la commande : .....
- Nom du Client : .....
- Adresse du Client : .....

Signature du Client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)